FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2011-853 DU 30 DECEMBRE 2011

portant approbation du budget prévisionnel de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM) pour l'exercice 2012.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;

Vu l'ordonnance n° 74-50 du 31 juillet 1974 portant ratification de la Convention entre la République du Bénin et la République Algérienne Démocratique et Populaire et portant création de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM) ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n°2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure-type des Ministères ;

Vu le décret n° 2009-052 du 02 mars 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires ;

Vu le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Sur rapport du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 décembre 2011.

DECRETE:

ARTICLE 1er : Est approuvé le budget prévisionnel de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM) pour l'exercice 2012 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 decembre 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Alayi Adidjatou MATHYS

Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires,

Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPPDDS 2 MDCEMTMIP/PR 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 23 SGG 4 DGAE-DGCPE 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENEAM-ENAM-FASEG-FADESP 5 UNIPAR-FDSP 2 COBENAM 1 JO 1